

## Dispositif intempéries

14 juin 2018

**Face à l'ampleur des inondations qui viennent de toucher la région, notamment celles survenues hier dans les Départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques, l'agence de Sécurité sociale des indépendants d'Aquitaine et l'Urssaf Aquitaine se mobilisent et activent un dispositif d'urgence pour aider les artisans, commerçants et entreprises sinistrés.**

Un dispositif d'aide d'urgence dédié aux sinistrés (*chefs d'entreprises, artisans, commerçants et professions libérales, actifs ou retraités ainsi qu'aux entreprises*) est mis en place par la Sécurité sociale des indépendants et l'Urssaf Aquitaine.

Ce dispositif permet de bénéficier :

- d'une aide urgente pour tout assuré sinistré, actif ou retraité, à titre principal de la Sécurité sociale des indépendants ;
- de mesures exceptionnelles d'étalement des échéances et des modulations de cotisations pour les entreprises et les travailleurs indépendants
- de délais de paiement personnalisés consentis par l'Urssaf pour les cotisations sur salaire

### Comment bénéficier de cette aide exceptionnelle ?

- **Pour les assurés relevant de la Sécurité sociale des indépendants** : il suffit de prendre contact avec la cellule action sociale d'Aquitaine :  
par mail : [contact-ass.aquitaine@secu-independants.fr](mailto:contact-ass.aquitaine@secu-independants.fr)  
par téléphone : 3648
- **Pour les entreprises relevant de l'Urssaf**:  
par téléphone : 3957, pour convenir avec les services de l'Urssaf de la solution la plus appropriée à la situation de l'entreprise.

---

#### Contacts presse

**Sécurité sociale des indépendants** : Aurélie Cuminal-Turpin / [Aurelie.cuminal-turpin@secu-independants.fr](mailto:Aurelie.cuminal-turpin@secu-independants.fr) / 05 57 000 634  
**Urssaf Aquitaine** : [hamida.ait-lyazidi@urssaf.fr](mailto:hamida.ait-lyazidi@urssaf.fr) / 05 56 11 78 60